



## Révocation du SME, interruption de la prescription pénale

-----  
Par fb75

Bonjour,

Mr X a été condamné en 2012 à 2 ans de prison avec sursis et 3 ans de mise à l'épreuve pour violences aggravées.

N'ayant pas rempli ses obligations, son sursis a été révoqué totalement par le JAP en 2014.

Il a été inscrit au fichier des personnes recherchées.

Pouvez-vous me dire si dans ce cas il y a interruption de la prescription de la peine? En cas de contrôle, doit-il effectuer sa peine ou celle-ci est-elle prescrite depuis 2017.

Merci pour vos réponses.

-----  
Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50